

Questions et réponses document #7

Numéro de référence de la DOC : P2100057

DATE DE CLÔTURE : le 29 juin 2020

HEURE DE CLÔTURE et FUSEAU HORAIRE : 10ham HAE

TITRE DU PROJET : Demande d'offre à commande pour service d'enquêtes.

À tous les soumissionnaires :

Le présent document a pour but de donner effet au(x) point(s) suivant(s) :

Question 1:

Après examen de la demande de propositions, l'exigence d'un échantillon de rapport pourrait s'avérer être un conflit pour beaucoup étant donné la nature très sensible du dossier.

L'État accepterait-il qu'un avant-projet de rapport soit conforme à EI1 et EC1 pour la soumission ?

Réponse 1:

Les soumissionnaires ont été informés qu'ils peuvent fournir une version finale du rapport dont les identifiants personnels des parties ont été supprimés. En tant que tel, un rapport final anonymisé est acceptable, mais un avant-projet de rapport n'est pas acceptable aux fins de l'appel d'offres.

La raison pour laquelle un rapport final est demandé est qu'un avant-projet de rapport peut ne pas contenir une analyse complète des allégations ayant fait l'objet d'une enquête et des preuves recueillies, ni une recommandation finale et la manière dont elle a été élaborée. Étant donné que l'objectif de la demande d'une copie d'un rapport final est d'évaluer les compétences écrites des candidats en matière de description et de résumé des allégations ayant fait l'objet d'une enquête et des preuves recueillies, et de formuler une recommandation étayée par les preuves, un avant-projet de rapport n'est pas acceptable pour cette DOC.